



## **Bilan de la mise à disposition du public pour le projet de Schéma d'accueil et gestion des fréquentations du Site des Deux-Caps présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais**

### **Réalisation d'un portique au parking de la Maison du Site des Deux-Caps à AUDINGHEN**

Conformément aux articles L122-14 et L123.19-1 du Code de l'Environnement, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a mis à disposition du public le projet de réalisation d'un portique au parking de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.

La période de mise à disposition du projet pour le public s'est étalée du 23 juin au 10 juillet 2020 inclus, en mairie d'Audinghen.

Le public a été informé de cette mise à disposition, par l'affichage, durant la période du 6 juin au 10 juillet 2020, d'un avis aux portes de la mairie et d'un panneau à fond jaune au niveau du lieu d'implantation du projet. Une publication de l'avis a été mise en ligne sur le site internet de la commune, et diffusée dans la presse locale (Nord Littoral et la Voix du Nord).

A l'issue de cette période, une observation a été exprimée sur le registre mis à la disposition du public en mairie d'Audinghen :

- Une observation est formulée par un habitant d'AUDINGHEN, concernant le projet d'installation d'un portique, qui trouve le projet inadapté car les camping-cars ne pourront pas être accueillis à la Maison du Site des Deux-Caps. Il trouve aussi que le projet est prématuré car aucune solution de repli est prévue sur l'ensemble de la Commune.
- *Réponse du Maître d'Ouvrage : Le projet de pose de portique n'interdit pas l'accueil des camping-cars pendant les heures d'ouvertures de la Maison du Site des Deux-Caps. Le lieu d'implantation de l'ouvrage bois permettra d'offrir des places de stationnement aux camping-cars sur la zone aménagée de l'aire d'accueil. En ce qui concerne le stationnement sur l'ensemble de la Commune, des installations comme l'aire d'accueil du Gris-Nez, le stationnement de la Sirène, l'aire d'accueil de la Maison du Site des Deux-Caps et la place du centre bourg sont adaptées et autorisent le stationnement en journée des camping-cars.*

#### **Bilan de la mise à disposition :**

La mise à disposition a permis au public de prendre pleinement connaissance du projet de réalisation d'un portique au parking de la Maison du Site des Deux-Caps. L'observation formulée à cette occasion porte avant tout sur une logique d'accueil des camping-cars sur la Commune. Elle ne remet pas en cause le projet ni donc à fortiori la pose du portique, et permet l'avancement et la poursuite des démarches nécessaires telles que les procédures administratives imposées par le code de l'environnement.